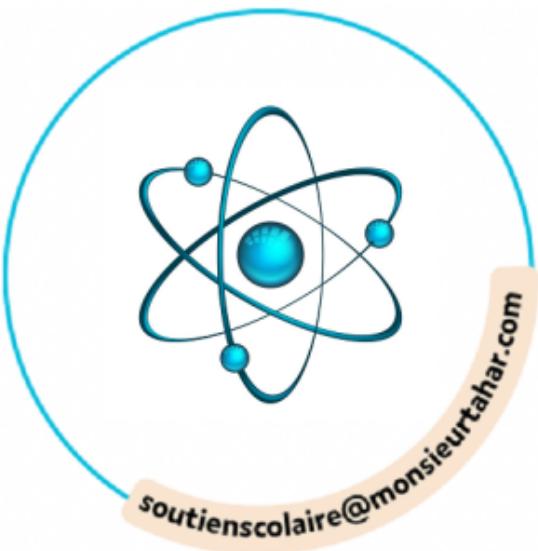


# **SES**



*soutienscolaire@monsieurtahar.com*

## **CHAPITRE 12**



## Quelle action publique pour l'environnement ?

Les questions environnementales concernent aussi bien les sciences de la nature que les sciences sociales. En effet, l'économie, la sociologie et la science politique fournissent des outils pour comprendre et expliquer comment les sociétés peuvent et doivent s'organiser pour répondre aux défis écologiques.



### NOTIONS

**Organisation non gouvernementale (ONG)**

Organisation à but non lucratif, indépendante des États et des institutions internationales, qui se mobilise pour défendre une cause d'intérêt général.

**Société civile organisée**

Ensemble des acteurs collectifs qui cherchent à influencer le pouvoir politique en se mobilisant.

**Pouvoirs publics**

Désignent le gouvernement et l'ensemble des services chargés de l'administration d'un État, d'une collectivité territoriale ou d'une administration publique.

**Mise à l'agenda**

Processus qui vise à transformer un problème en un problème public, susceptible de faire l'objet d'une décision politique.

**Conflit**

Affrontement entre des acteurs aux intérêts ou valeurs distincts : individus (conflit interindividuel) ou groupes sociaux (conflit social).

**Coopération**

Comportement où chacun poursuit ses intérêts en prenant en compte ceux des autres, ou agit au nom d'intérêts communs pour « co-opérer », c'est-à-dire agir ensemble.

**Échelles locale, nationale, européenne, mondiale**

Les actions publiques peuvent être prises via un arsenal législatif, exécutif ou judiciaire par des collectivités territoriales, des départements, des régions, des États (notamment en France de manière déconcentrée), l'Union européenne, des organisations intergouvernementales, etc.

**Biens communs**

Biens non excluables et rivaux.

**Passager clandestin (ou free-rider)**

Situation d'un agent qui, dans une action collective, obtient un gain sans en avoir supporté les coûts.

**Réglementation**

Dans le cadre de la politique climatique, elle recouvre l'ensemble des normes (directives, lois, arrêtés) imposées par les administrations publiques.

### A Les questions environnementales comme problème public

#### 1. Quels sont les acteurs de la construction des questions environnementales ?

■ **Les questions environnementales recouvrent une diversité de domaines et une pluralité d'acteurs.** Ces derniers se mobilisent pour faire reconnaître tel ou tel autre aspect des phénomènes environnementaux perçus. Les **organisations non gouvernementales**, les entreprises, les associations, les experts (dont les scientifiques), les partis politiques et la **société civile organisée** tendent à médiatiser et à sensibiliser le « grand public » sur ces questions. Les **pouvoirs publics** peuvent s'en emparer en les **inscrivant à l'agenda politique**.

■ **Plus généralement, les différents acteurs ne poursuivent pas nécessairement les mêmes fins et ne connaissent pas les mêmes contraintes.** Par exemple, la société civile organisée dispose d'un répertoire d'action collective étendu mais sa légitimité auprès de l'opinion publique et son influence sur les décideurs dépendent de sa médiatisation.

#### 2. Quelles relations entretiennent les acteurs des questions environnementales ?

##### ■ Ces acteurs entretiennent des relations de **conflit** et de **coopération**.

Ainsi, des associations peuvent coopérer avec des experts scientifiques pour dénoncer certaines pratiques d'entreprises ou certaines décisions publiques dans une perspective conflictuelle. De même, la médiatisation des mouvements citoyens ou le travail des groupes d'intérêt témoignent, quant à eux, d'une volonté de coopération avec les pouvoirs publics qui jouent le plus souvent le rôle d'arbitre.

### B Les échelles de l'action publique pour l'environnement

#### 3. Du local au mondial : comment articuler l'action publique ?

■ **Protéger le vivant et satisfaire de manière durable les besoins humains nécessitent d'agir aussi bien localement qu'au niveau mondial.** Les politiques environnementales reposent sur le choix de l'échelon le plus pertinent. En France, le principe de subsidiarité consiste à réservier à l'Union européenne uniquement ce que les États ou les collectivités locales ne pourraient effectuer que de manière moins efficace. Inversement, certaines actions ne peuvent être prises que localement.

■ **À l'échelle mondiale, des institutions internationales peuvent aussi incarner les engagements environnementaux des États.** Elles peuvent soutenir financièrement des projets écologiques. Elles participent à la diffusion de données et alertent sur l'état du monde. Ainsi, par exemple, l'Organisation des Nations unies (ONU) a créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988.



## 4. Quelles sont les contraintes qui pèsent sur les négociations et accords internationaux ?

- La stabilité du climat passe par des accords internationaux, car cette stabilité a les caractéristiques d'un **bien commun** mondial. En effet, les pays qui réduisent leurs émissions subissent un coût que ne supportent pas les autres (rivalité), alors même que tous bénéficient de l'atténuation du réchauffement (non-exclusivité). Cette situation explique les difficultés des négociations internationales, chaque pays ayant intérêt à adopter une stratégie de **passager clandestin**.
- Par ailleurs, les inégalités de développement entre pays peuvent constituer une difficulté supplémentaire lorsque l'on parvient à un accord international, les pays émergents mettant les pays développés face à leurs responsabilités dans les émissions polluantes actuelles.
- Enfin, les rythmes électoraux ou les contraintes organisationnelles ou politiques pesant sur les administrations peuvent conduire à des dysfonctionnements qui retardent ou empêchent l'action publique.

### NOTIONS

#### Taxe

Prélèvement fiscal monétaire obligatoire effectué par l'Etat ou les collectivités locales.

#### Subvention

Aide financière ou matérielle des autorités publiques à destination des producteurs ou des consommateurs.

#### Marché de quotas d'émission

Marché de « droits à polluer ». Il repose sur la distribution aux entreprises de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, par les pouvoirs publics, qui peuvent ensuite être achetés/vendus.

## C Les instruments des politiques climatiques

Le changement climatique révèle l'existence d'une défaillance de marché : puisque le climat est un **bien commun**, sans action des pouvoirs publics, les agents prennent leurs décisions de consommation et de production sans prendre en compte les dégâts qu'elles provoquent. Pour y remédier, les pouvoirs publics disposent d'instruments contraignants ou incitatifs.

### 5. Quelle est l'efficacité des mesures réglementaires ?

- La mise en place de différentes normes et mesures réglementaires peut contraindre des agents économiques à limiter leurs consommations ou encore à modifier leurs systèmes de production. Ce type d'instrument a pour avantage d'être applicable rapidement et de permettre aux pouvoirs publics de mettre fin à des techniques ou produits dont les dommages sont estimés irréversibles.

■ Cependant, dans la pratique, le contrôle de ces mesures se révèle très difficile et coûteux. Aussi, l'application de certaines normes, par exemple celles appliquées aux constructeurs automobiles, peut conduire à une surutilisation par les consommateurs qui bénéficient d'un bien plus économique en énergie, et donc augmenter *in fine* les émissions polluantes. De manière plus générale, beaucoup d'économistes reprochent à la **réglementation** son caractère trop contraignant (non incitatif) et lui préfèrent d'autres instruments.

### 6. Quelle est l'efficacité des mesures incitatives ?

■ L'instrument fiscal (comme la **taxe carbone**) augmente le prix de certains biens ou de certaines ressources. Il vise à intégrer le coût social de certaines activités au coût privé (principe du pollueur-pauvre). À l'inverse, les **subventions** accordées à certains agents permettent de valoriser certaines conduites. Enfin, le **marché ou système d'échanges de quotas d'émissions** de CO<sub>2</sub> compte sur les mécanismes de marché en limitant l'offre de « droit à polluer ». Il permet aux agents d'échanger ces quotas fixés par la puissance publique. Le prix de ces derniers encourage le changement de technologie mais aussi l'investissement en compensation carbone (comme la reforestation). ☀ Schéma 1

- Ces instruments présentent cependant un certain nombre de limites car en pratique, il est difficile, pour les pouvoirs publics, d'internaliser les externalités. ☀ Schéma 2

La taxe peut être perçue comme injuste ou créer des situations d'inéquité et peut peser sur la compétitivité des entreprises nationales. Le marché des quotas d'émissions peut lui se retrouver confronté à des comportements spéculatifs qui peuvent conduire à une certaine volatilité des prix, et son efficacité dépend fortement des quotas alloués par les pouvoirs publics.

### 1 Les instruments des politiques climatiques

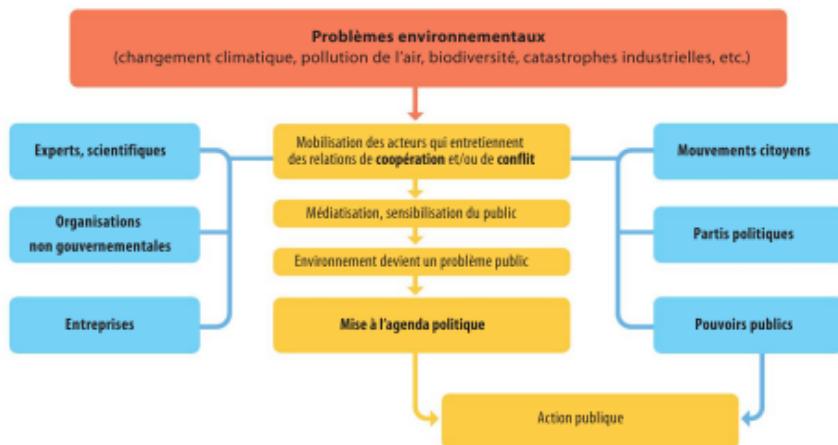


### 2 Internaliser les externalités

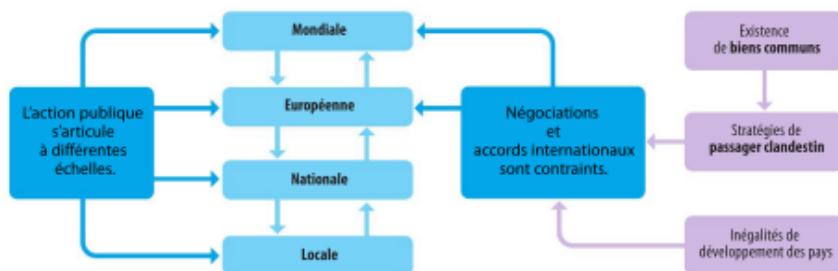




## A Les questions environnementales comme problème public



## B Les échelles de l'action publique pour l'environnement



## C Les instruments des politiques climatiques

